

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-COEUR

SACRÉ-CŒUR, LE 10 février 2025

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur, comté de la Haute-Côte-Nord à l'endroit ordinaire des séances du conseil, à la salle du conseil, au 88 rue Principale Nord, à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

PRÉSENCES : M^{me} Lise Boulianne
M^{me} Nada Deschênes
M^{me} Marie-Chantal Dufour
M^{me} Valérie Dufour
M. Guillaume Lavoie
M. Janic Boisvert
M. Philippe Roy

Arrivée de M^{me} Nada Deschênes à 19 h 05

ABSENCES :

Tous membres et formant quorum.

Assiste également à cette séance :

M. Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M^{me} Lise Boulianne, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

RÉSOLUTION 2025-02-40

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

ORDRE DU JOUR

- A. Vérification du quorum et ouverture de la séance ;**
- B. Dispense de lecture de l'ordre du jour ;**
- C. Adoption de l'ordre du jour ;**
- D. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2025 ;**
- E. État de la situation financière au 31 janvier 2025 ;**
- F. Acceptation des comptes à payer pour le mois de janvier 2025 ;**
- G. Correspondance :**
 - a) Correspondance de M. Jacques Fougère Jr, conseiller en relation avec le milieu concernant les travaux qui seront effectués sur la route 172 ;
 - b) Correspondance de M. Kevin Bédard, directeur du Service de l'aménagement du territoire, relativement à un avis de quitter - Occupation sans droit ;
 - c) Correspondance de M^{me} Mélissa Bissonnette, de ATM Québec, concernant des guichets automatiques pour la municipalité de Sacré-Cœur ;
 - d) Correspondance de M. Alain Bossé, directeur du service de développement économique relativement à l'octroi d'une aide financière pour le poste d'agent de développement 2025 ;
 - e) Correspondance de M^{me} Mézianne Raymond, conseillère au Parc national du Fjord-du-Saguenay relativement aux activités éducatives proposé par leur établissement pour les écoles et camp de jour ;
 - f) Correspondance Rap Côte-Nord concernant 'Les journées de la persévérance scolaire'.
- H. Message et rapports d'activités du maire et des conseillers :**

- a) Message du maire ;
- b) Représentation et activités des comités.

I. Administration générale :

- a) Renouvellement des assurances responsabilité civile – Assurances générales et automobiles ;
- b) Ajustement annuel assurances automobiles ;
- c) Renouvellement des assurances responsabilité générales – Assurances responsabilité municipales ;
- d) Dépôt Liste des contrats 2024 ;
- e) Contribution financière à la Société de Développement de Sacré-Cœur inc. ;
- f) Politique de location de chapiteaux ;
- g) Vente de terrain rue Brisson ;
- h) Autorisation de signature - Entente intermunicipale relative à la délégation de compétences des municipalités locales en matière de production d'électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable à la MRC de La Haute-Côte-Nord ;
- i) Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière ;
- j) Programme de subvention aux organismes - Analyse des demandes pour l'année 2024 ;
- k) Entente prospective ;
- l) Aide financière Hockey locale.

J. Transport : (aucun point)

K. Hygiène du milieu : (aucun point)

L. Urbanisme :

- a) Dépôt du rapport de permis émis pour le mois de janvier 2025 ;
- b) Résolution relative à la demande d'autorisation pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 4 701 572, Rang Saint-Joseph, d'une superficie d'environ 187 mètres carrés (0,0187 hectare).

M. Tourisme : (aucun point)

N. Culture :

- a) Activité M^{me} Chose raconte.

O. Loisir :

- a) Protocole d'entente avec l'Unité régionale loisir et sport Côte-Nord ;
- b) Programmation semaine de relâche ;
- c) Offre de services de Air Design Location ;
- d) Fête nationale 2025 ;
- e) Fête de la Saint-Jean régional 2025 ;
- f) Table intermunicipale de concertation du loisir culturel de La Haute-Côte-Nord.

P. Santé et bien-être : (aucun point)

Q. Incendie :

- a) Dépôt du rapport des activités du mois de janvier 2025 ;
- b) Dépôt du rapport de prévention incendie 2024 ;
- c) Dépôt du rapport annuel du service incendie de Sacré-Cœur ;
- d) Autorisation formation de motoneige ;
- e) Limite de poids sur le pont couvert Louis Gravel.

R. Demande d'appui et de reconnaissance : (aucun point)

S. Demandes d'aide financière :

- a) Demande d'aide financière Club Plein Air le Morillon.

T. Affaires nouvelles :

- a) _____
- b) _____
- c) _____
- d) _____

U. Période de questions

V. Levée de la séance

Correspondance :

- a) Correspondance de M. Kevin Bédard, directeur du Service de l'aménagement du territoire, relativement à un avis de quitter - Occupation sans droit ;
- b) Correspondance de M^{me} Mélissa Bissonnette, de ATM Québec, concernant des guichets automatiques pour la municipalité de Sacré-Cœur ;
- c) Correspondance de M. Alain Bossé, directeur du service de développement économique relativement à l'octroi d'une aide financière pour le poste d'agent de développement 2025 ;
- d) Correspondance de M^{me} Mézianne Raymond, conseillère au Parc national du Fjord-du-Saguenay relativement aux activités éducatives proposé par leur établissement pour les écoles et camp de jour ;
- e) Correspondance Rap Côte-Nord concernant 'Les journées de la persévérance scolaire' ;
- f) Correspondance Rap Côte-Nord concernant 'Les journées de la persévérance scolaire.

RÉSOLUTION 2025-02-41

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2025

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2025, à 19 h, tenue à la salle du conseil, soit accepté tel que rédigé.

Dépôt

État de la situation financière au 31 janvier 2025

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du Dépôt du rapport de la situation financière au 31 janvier 2025.

RÉSOLUTION 2025-02-42

Acceptation des comptes à payer – Janvier 2024

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver la liste des comptes à payer en date du 10 février 2025 totalisant **270 868,81 \$** décrits comme suit :

Paiement par chèque 2 925,75 \$

Paiement par dépôt automatique 124 480,05 \$

Paiement par prélèvement automatique 41 523,60 \$

Paiement payé d'avance 101 939,41 \$

Message et rapports d'activités du maire et des conseillers

Le maire, M^{me} Lise Boulianne fait un résumé de ses activités des dernières semaines.

Il n'y a eu aucune activité spéciale concernant les conseillers et conseillères ces dernières semaines.

Administration générale :

RÉSOLUTION 2025-02-43

Renouvellement des assurances responsabilité civile – Assurances générales – Biens et automobile

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'assurances responsabilité civile – Assurances générales en vigueur par l'intermédiaire de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), au bénéfice de la municipalité de Sacré-Cœur, membres du regroupement BENEVA - Assurances générales 2024-2025, assurées auprès de la Capital.;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'assurances responsabilité automobile en vigueur par l'intermédiaire de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), au bénéfice de la municipalité de Sacré-Cœur, membres du regroupement BENEVA - Assurances responsabilité automobiles 2024-2025.

CONSIDÉRANT QUE la recommandation favorable de la part du consultant ainsi que celle du comité de gestion formé de représentant(e)s des municipalités et organismes membres;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE ce conseil autorise la municipalité de Sacré-Cœur à confirmer son accord et à accepter les primes et autres termes prévus aux conditions de renouvellement et au contrat auprès BENEVA Assurances civiles générales- Biens et assurances automobile, à compter du 31 décembre 2024 le tout pour une période consécutive de 12 mois.

RÉSOLUTION 2024-02-44

Ajustement annuelles assurances automobiles

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'assurances responsabilité civile – Assurance-automobile vigueur par l'intermédiaire de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), au bénéfice de la municipalité de Sacré-Cœur, membres du regroupement BENEVA - Assurances générales 2023-2024, assuré auprès de la capitale Assurances générales inc. ;

CONSIDÉRANT QU'un ajustement au contrat d'assurances responsabilité automobile a été ajusté en fonction de l'ajout de quatre (4) véhicules durant l'année au montant de 1170 \$, taxes non incluses;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil autorise la municipalité de Sacré-Cœur à confirmer son accord et à accepter la prime d'ajustement auprès de BENEVA Assurances générale - Biens et assurances automobile au montant de 1 275,30 \$ pour l'année 2023-2024.

RÉSOLUTION 2025-02-45

**Renouvellement des assurances responsabilité civile générales –
Assurances responsabilité municipales – BFL Canada**

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'assurances responsabilité responsabilité générale – Assurances responsabilité municipales en vigueur par l'intermédiaire de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), au bénéfice de la municipalité de Sacré-Cœur, membres du regroupement BFL CANADA ;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation favorable de la part du consultant ainsi que celle du comité de gestion formé de représentant(e)s des municipalités et organismes membres;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récite au long;

QUE ce conseil autorise la municipalité de Sacré-Cœur à confirmer son accord et à accepter les primes et autres termes prévus aux conditions de renouvellement assurances responsabilité civile générales et au contrat auprès BFL CANADA, à compter du 1^{er} janvier 2025 au 1^{er} janvier 2026 le tout pour une période consécutive de 12 mois.

Dépôt

Liste des contrats 2024

Le directeur général dépose les listes des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même contractant pour l'année 2024 tel que prescrit par l'article 961.4 du Code municipal.

Cette liste sera déposée sur le site internet de la municipalité.

RÉSOLUTION 2025-02-46

**Contribution financière à la Société de Développement de Sacré-Cœur
inc.**

CONSIDÉRANT QUE la Société de Développement de Sacré-Cœur inc., dans le cadre de ses objectifs, a comme mission de promouvoir et d'activer le développement à caractère économique, social et industriel ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ses objectifs, il est requis de contribuer financièrement à la Société de Développement de Sacré-Cœur pour un montant de 24 000,00 \$ par année ;

CONSIDÉRANT QU'en tant que partenaire financier, la municipalité de Sacré-Cœur a peu d'information provenant de la Société de Développement ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE pour l'année 2025, la Municipalité de Sacré-Cœur contribuera au fonctionnement de la Société de Développement de Sacré-Cœur inc. avec une somme de 2 000,00 \$ par mois rétroactif au premier janvier 2025 et représentant un montant maximal de 24 000,00 \$; le coût étant approprié à même le budget régulier 2025 ;

QUE le versement de la contribution financière soit conditionnel à ce que la Société de Développement dépose annuellement dans les plus brefs délais ses états financiers à la Municipalité de Sacré-Cœur ainsi que son rapport annuel de ses réalisations.

RÉSOLUTION 2025-02-47

Politique de location d'un chapiteau

CONSIDÉRANT QUE il est requis de se doter d'une Politique de location de chapiteaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur désire se pourvoir d'une Politique de location de chapiteaux afin de répondre aux demandes de citoyens et d'organismes ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver la Politique de location de chapiteaux qui sera rétroactive au 1^{er} janvier 2025.

RÉSOLUTION 2025-02-48

Vente de terrain rue Brisson

CONSIDÉRANT QU'il reste des terrains à vendre dans le parc de maison mobile sur la rue Brisson ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire vendre ses terrains au prix de l'évaluation foncière plus les taxes applicables;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité l'acte de vente notarié, à recevoir le prix de vente et à en donner quittance, le tout selon les termes et les conditions du projet d'acte de vente, de même qu'à conclure, s'il y a lieu, et signer toute promesse d'achat conditionnelle sur la base d'un dépôt non remboursable équivalent à 10% du prix de vente.

Que le prix de vente soit des terrains soit celui au rôle d'évaluation plus les taxes applicables.

Que la vente des immeubles soit faite avec garantie légale, comme étant franc et quitte de toute dette, privilège et hypothèque, et avec possession à la date de la signature de l'acte de vente.

Reporté

Autorisation de signature – Entente intermunicipale relative à la délégation de compétences des municipalités locales en matière de production d'électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable à la MRC de La Haute-Côte-Nord

Résolution 2025-02-49

Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière du Cercle des Fermières et l'école À la portée du Fjord

CONSIDÉRANT QUE le Cercle des Fermières et l'école À la portée du Fjord ont soumis à la Commission municipale du Québec une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières;

CONSIDÉRANT QUE le 19 décembre 2024, la Commission municipale du Québec requiert l'avis de la Municipalité de Sacré-Cœur;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M^{me} Nada Deschênes appuyée par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité formule son avis à la Commission du Québec conformément à l'article 243.23 de la Loi et informe la Commission à l'effet que la Municipalité ne s'oppose pas à la reconnaissance du Cercle des Fermières et de l'école À la portée du Fjord aux fins d'être exemptées de toute taxe foncière pour l'immeuble situé au 49, rue Mayrand, à Sacré-Cœur, et dont les organismes sont les seuls utilisateurs.

RÉSOLUTION 2025-02-50

Programme de subvention aux organismes - Analyse des demandes pour l'année 2024

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sacré-Cœur contribue au programme de subvention des organismes dépendants ;

CONSIDÉRANT QUE le calcul des subventions prend en considération le nombre d'inscriptions, la présence d'autofinancement et le surplus ou déficit acquis au courant des années antérieures.

Organismes	Montant accordé
Club de badminton Bleu et Or de Sacré-Coeur	2 000,00 \$
École de musique À la Portée du Fjord	0
Club de soccer Les Élans	À venir
Hockey local Sacré-Cœur	4 500,00

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder les montants ci-haut pour l'année 2024 : le coût étant approprié à même le budget régulier 2025.

Résolution 2025-02-51

Entente prospective

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur désire réaliser un projet de développement domiciliaire sur la rue Dufour;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur désire informer la MRC de la Haute-Côte-Nord que dans le cadre de l'Entente prospective en logement elle entend procéder à la réalisation d'un projet de développement domiciliaire et par conséquent entend retenir les services d'une firme professionnelle pour l'élaboration du projet de développement pour un montant maximal de 15 000 \$ taxes incluses;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'informer la MRC de la Haute-Côte-Nord que la Municipalité de Sacré-Cœur désire dans le cadre de l'Entente prospective en logement, procéder à la réalisation d'un projet de développement domiciliaire et par conséquent entend retenir les services d'une firme professionnelle pour l'élaboration du projet de développement pour un montant maximal de 15 000 \$ taxes incluses.

Résolution 2025-02-52

Aide financière Hockey locale

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire que le hockey local de Sacré-Cœur puisse continuer leur activité ;

CONSIDÉRANT QUE malgré l'aide financière accordée dans le cadre du programme de subvention aux organismes dépendant, le montant octroyé ne permet pas de couvrir les frais de location de la glace ;

CONSIDÉRANT QU'une commandite au montant de 2 000 \$ pourra aider le comité de hockey local à poursuivre leur activité ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSE par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le versement d'une commandite au montant de 2 000 \$ à l'association du hockey local de Sacré-Cœur ; le coût étant approprié à même le budget régulier.

Transport : (aucun point)

Hygiène du milieu : (aucun point)

Urbanisme :

Dépôt

Dépôt rapport des permis émis en janvier 2025

Au mois de janvier 2025, 8 permis ont été délivrés pour un total annuel de 8 permis.

La valeur des travaux pour le mois s'élève à 182 000 \$ et le montant des permis s'élève à 110 \$.

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport des permis émis en janvier 2025.

RÉSOLUTION 2025-02-53

Résolution relative à la demande d'autorisation pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 4 701 572, Rang Saint-Joseph, d'une superficie d'environ 187 mètres carrés (0,0187 hectare)

CONSIDÉRANT QUE madame Lois Chamberlain, monsieur. Marc-André Poirot et la Ferme Deschênes et fils demandent à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, une autorisation à des fins autres que l'agriculture afin d'établir une servitude sur une partie du lot 4 701 572 Rang Saint-Joseph sur une superficie d'environ 187 mètres carrés (0,0187 hectare);

CONSIDÉRANT QUE la superficie visée se situe à l'intérieur de la zone agricole permanente;

CONSIDÉRANT QUE cette servitude régularisera le droit de passage de la propriété sur le lot 4 701 095;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du lot 4 701 095 utilisent et entretiennent ce chemin depuis 1978 afin d'avoir accès à leur propriété ;

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 701 095 est enclavé ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'impacte aucunement l'agriculture puisqu'il n'y a jamais eu d'utilisation à des fins agricoles sur cette partie de lot;

PAR CES MOTIFS et sur la proposition de M^{me} Valérie Dufour, il est résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité de Sacré-Cœur recommande à la Commission de Protection du territoire Agricole, la demande d'autorisation pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture afin d'établir une servitude sur une partie du lot 4 701 572 Rang Saint-Joseph sur une superficie d'environ 187 mètres carrés (0,0187 hectare) ;

Il est également résolu d'informer la commission que le projet est conforme aux règlements municipaux en vigueur.

Tourisme : (aucun point)

Culture :

RÉSOLUTION 2025-02-54

Activité M^{me} Chose raconte

CONSIDÉRANT QUE Mme Dany Chartrand alias M^{me} Chose a marqué l'histoire de la région ces dernières années avec sa Biblio-Plage ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Chose nous fait l'Honneur de sa visite le 5 mars prochain pour animer des contes de rois, princesses et petits pois destinés aux jeunes 3 à 7 ans ;

CONSIDÉRANT QUE cet événement aura lieu à la bibliothèque municipale et scolaire de Sacré-Cœur au de 275 \$ taxes comprises ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver l'activité M^{me} Chose raconte au coût de 275 \$ taxes comprises; le coût étant approprié au budget régulier.

Loisir :

RÉSOLUTION 2025-02-55

Protocole d'entente avec l'Unité régionale loisir et sport Côte-Nord

CONSIDÉRANT QUE l'Unité régionale loisir et sport Côte-Nord (URLS CN) a obtenu une aide financière du ministère de l'Éducation du Québec afin de lui permettre de mettre en place une mesure de soutien aux centrales d'équipements récréatifs, sportifs et adaptés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit fournir un espace pour l'implantation d'une centrale d'équipements à Sacré-Cœur dont le prêt des équipements sera géré par la Municipalité;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers qui présentent :

QUE monsieur Jeannot Lepage, directeur général soit autorisé à déposer une demande auprès de l'URLS CN afin de devenir un point de service de la centrale d'équipements ;

QUE monsieur Jeannot Lepage, directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Sacré-Cœur le protocole d'entente pour le projet d'implantation d'une centrale d'équipements récréatifs, sportifs et adaptés en partenariat avec l'Unité régionale Loisir et Sport Côte-Nord.

Dépôt

Dépôt de la programmation de la semaine de relâche

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du Dépôt de la programmation de la semaine de relâche qui aura lieu du 3 au 7 mars 2025.

RÉSOLUTION 2025-02-56

Offre de services de Air Design Location

CONSIDÉRANT QU'une activité de jeux gonflables serait un atout pour la semaine de relâche,

CONSIDÉRANT QU'Air Design Location nous propose leurs services pour la location de jeux gonflables au montant de 2350 \$ taxes non incluses;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de services de Air Design Location pour la location de jeux gonflables pour un montant de 2 701,91 \$ taxes incluses; le coût étant approprié à même le budget 2025.

RÉSOLUTION 2025-02-57

Fête nationale 2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur souhaite souligner la Fête nationale 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE des aides financières sont disponibles et que différents moyens de financement seront mis en place afin de couvrir un maximum des dépenses effectuées lors de cette fin de semaine ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la tenue de la Fête nationale 2025 telle que présentée, les 23 et 24 juin prochain : le coût étant approprié au budget régulier.

RÉSOLUTION 2025-02-58

Fête de la Saint-Jean régionale 2025

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune personne au développement économique pour organiser la fête nationale régionale en 2025 ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de ne pas participer à la Fête de la Saint-Jean régionale 2025.

RÉSOLUTION 2025-02-59

Table intermunicipale de concertation du loisir culturel de La Haute-Côte-Nord

CONSIDÉRANT QU'une personne doit être désignée par la Municipalité pour participer aux rencontres de la Table intermunicipale du loisir culturel de La Haute-Côte-Nord et à coadministrer la page Facebook 'Loisirs HCN' ;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la Table intermunicipale du loisir de La Haute-Côte-Nord souhaitent centraliser les annonces d'activités ayant une portée régionale en un point de diffusion gérée conjointement ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de nommer M. Jeannot Lepage à participer aux rencontres de la Table intermunicipale du loisir culturel de La Haute-Côte-Nord et à coadministrer la page Facebook 'Loisirs HCN' et centraliser les annonces d'activités ayant une portée régionale en un point de diffusion gérée conjointement ;

Santé et bien-être : (aucun point)

Incendie :

Dépôt

Dépôt du rapport d'activité du mois de janvier en incendie

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport d'intervention et des activités du service incendie pour le mois de janvier 2025.

Dépôt

Dépôt du rapport d'activité du rapport de prévention incendie 2024

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport du rapport de prévention incendie 2024.

Dépôt

Dépôt du rapport annuel du service incendie de Sacré-Cœur

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du Dépôt du rapport annuel du service incendie de Sacré-Cœur 2024.

Résolution 2025-02-60

Autorisation formation de motoneige

CONSIDÉRANT QUE; la CNESST oblige les pompiers à posséder une formation sur l'utilisation et la conduite d'une motoneige;

CONSIDÉRANT QUE les pompiers seront appelés à utiliser et conduire une motoneige;

CONSIDÉRANT QUE huit (8) pompiers doivent suivre la formation sur l'utilisation et la conduite d'une motoneige au montant de 250,00 \$/personne, 865,00 \$ de frais de déplacement et d'hébergement pour un montant total de 2 865,00 \$, taxes non incluses ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser huit (8) pompiers à suivre la formation sur l'utilisation et la conduite d'une motoneige au coût de 250,00 \$ par personne des frais de déplacement et d'hébergement pour un montant total de 3 294,03 \$ taxes incluses : le coût étant approprié au budget régulier.

RÉSOLUTION 2025-02-61

Limite de poids sur le pont couvert Louis Gravel

CONSIDÉRANT QUE la limite de poids affiché au pont Couvert Louis Gravel est de douze (12) tonnes ;

CONSIDÉRANT QUE les véhicules d'urgence incendie varient entre 9,040 kg à 15,650 kg et ne peuvent donc pas circuler sur le pont couvert Louis Gravel ;

CONSIDÉRANT QUE les résidents situés de l'autre côté du pont doivent être informés de cette situation ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'informer les résidents situés de l'autre côté du pont couvert Louis Gravel à l'effet que les véhicules d'urgence incendie ne pourront intervenir en cas d'incendie à leur propriété ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la résolution numéro 2014-07-249 soit abrogée.

Demande d'appui (aucun point)

Demande d'aide financière :

RÉSOLUTION 2025-02-62

Demande d'aide financière Club Plein Air le Morillon

CONSIDÉRANT QUE le Club Plein Air le Morillon fête son 30^e anniversaire ;

CONSIDÉRANT QUE le Club Plein Air le Morillon demande une contribution quelle que soit à la Municipalité, et serait grandement appréciée afin d'assurer le développement de sa mission et de redonner au réseau tout sa splendeur d'antan et qu'il vous fournira un reçu d'impôt sur demande.;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de ne pas acquiescer à leur demande.

Affaires nouvelles :

RÉSOLUTION 2025-02-63

Appui Festival du Fjord

CONSIDÉRANT QUE le Festival du Fjord organise plusieurs spectacles et activités pour son festival ;

CONSIDÉRANT QUE le Festival du Fjord demande un appui à la Municipalité afin d'effectuer des demandes des subventions au Programme Rayonnement Canada : rayonnement public ainsi qu'à la campagne de sociofinancement La Ruhe ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la demande d'appui auprès du Conseil des arts du Canada et de La Ruhe.

RÉSOLUTION 2025-02-64

Levée de la séance

Il est proposé par M. Guillaume Lavoie, que la séance soit levée à 21 h 05.

Lise Boulianne, maire

Jeannot Lepage, directeur général
et greffier-trésorier

PAR LES PRÉSENTES, JE, LISE BOULIANNE, MAIRE, APPROUVE TOUTES LES RÉSOLUTIONS DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

Lise Boulianne, maire